

Sur motion de Sir Henry Drayton, il est résolu,—Que cette Chambre se formera en comité, mercredi le 10 courant, pour prendre en considération les Voies et Moyens de prélever les Subsidés à accorder à Sa Majesté.

Du consentement de la Chambre, sur motion de Sir George Foster,—Résolu, que lorsque la Chambre s'ajournera ce jour, elle restera ajournée jusqu'à 3 heures p.m. ce jour.

La Chambre s'ajourne alors à 2.50 a.m., jusqu'à 3 heures p.m. ce jour.

EDGAR N. RHODES,
Orateur.